



Réception par le préfet : 23/02/2018 Affichage: 23/02/2018





BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 FEVRIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 02 - 011

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni le 15 février 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS. 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents:

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4: La réforme et la vente d'un véhicule à l'association « Sauveteurs secouristes de Mably ».

Le SDIS a été sollicité par l'association « Sauveteurs secouristes de Mably » - affiliée à la Fédération française de sauvetage et de secourisme et agréé sécurité civile - pour l'acquisition d'un véhicule de type ambulance dans le cadre de ses missions de sécurité civile.

Le véhicule d'assistance aux victimes (VSAV), type Master immatriculé 9112 ZC 42 de janvier 2004 et de marque Renault (numéro d'inventaire : 1563) pourrait être réformé et cédé pour la somme de 2 200 euros.

Le bureau est invité à examiner cette proposition.







Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du conseil d'administration décide de réformer le véhicule d'assistance aux victimes (VSAV), type Master immatriculé 9112 ZC 42 de janvier 2004 et de marque Renault (numéro d'inventaire : 1563) et de le céder pour la somme de 2 200 euros à l'association « Sauveteurs secouristes de Mably ».

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT